



TEXTE ADOPTE n° 543

« Petite loi »

# ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2005-2006

23 février 2006

---

## *PROPOSITION DE LOI*

*relative à la réalisation de la section entre Balbigny  
et La Tour-de-Salvagny de l'autoroute A 89.*

*(Texte définitif)*

*L'Assemblée nationale a adopté sans modification la  
proposition de loi, adoptée par le Sénat en première lecture,  
dont la teneur suit :*

---

*Voir les numéros :*

*Sénat : 171 rectifié, 189 et T.A. 59 (2005-2006).*

*Assemblée nationale : 2845 et 2864.*

---

### **Article unique**

Sont approuvés l'avenant du 31 janvier 2006 à la convention du 10 janvier 1992 passée entre l'État et la société des autoroutes du sud de la France, concernant la section de l'autoroute A 89 Balbigny-La Tour-de-Salvagny, ainsi que les modifications apportées par cet avenant au cahier des charges annexé à cette convention.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 23 février 2006.*

*Le Président,*  
*Signé : JEAN-LOUIS DEBRÉ*

-----

Texte adopté n° 543 – Proposition de loi relative à la réalisation de la section entre Balbigny et La Tour-de-Salvagny de l'autoroute A 89